

Compte rendu du Comité syndical du Syndicat des Eaux du Soissonnais et Valois (SESV) du 12 février 2020.

Date de convocation le 30 janvier 2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
89	57	57

PRESENTS:

Mesdames GAUTIER, DRIVIERE, FELCZAK, HOCHÉ, ROBACHE, POTTIER, BOURINET représentée par M.DELACOUR, FERTE représentée par M.BOUDEELE, DELVAL représentée par M LEMISTRE

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE, PERUT, LEFEVRE Philippe, ROSSIGNOL, DUBOIS, DUMORTIER, GUYOT, TEMPLIER, SOSSON représenté par TOURIGNY, LEFEVRE Patrick, MOLCARD, ROBILLARD, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, ROLAND, SAUMONT, WOKAN, SAMIER, POURTEYRON, BOUDRAA, BRUNET, MAURICE, LEROUX, VILLEVOYE, LAFLEUR, REYT, LEBLOND, DAVIN, DE REKENEIRE, COUTEAU, ROSSE, DUVIVIER, REBEROT représenté par LETRILLART, LECLERCQ, TASSIN, LEROUX Christian représenté par ROCHARD, PUCHE, LAGACHE, TOURNEVILLE, BOMBART, DROUX, LANGLET, RUELLE, LANSOY, VECTEN.

INVITES:

Messieurs DE RE et POTTIER

L'an deux mille vingt, le 12 février à 18 heures, le comité syndical du S.E.S.V, légalement convoqué s'est réuni en la salle polyvalente de Hartennes et Taux sous la présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Monsieur Jean Chabrol a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil syndical du 12 février 2020

- 1) Approbation du compte rendu du conseil syndical du 23 décembre 2019
- 2) Installation du bureau :
 - Election du Président
 - Election des membres du bureau
 - Proclamation des résultats.
- 3) Modification des statuts.
- 4) Ecrêtements.
- 5) Dossiers de demande de DETR.
- 6) Questions diverses

1) Approbation du compte rendu du conseil syndical du 23 décembre 2019

Après en avoir délibéré, la rédaction du compte rendu du conseil syndical du 23 décembre 2019 n'appelant aucune remarque, le Conseil Syndical adopte à l'unanimité ce texte.

2) Installation du nouveau bureau :

- Election du Président
- Election des vice-présidents, membres du bureau
- Proclamation des résultats.

Les statuts de notre syndicat doivent être modifiés, pour ce faire, il est nécessaire d'élire un nouveau Président et un nouveau bureau qui comptera neuf vice-présidents tous délégués de l'une des communes.

La consultation est lancée par la vérification de la liste des présents. Après appel, il est constaté que cinquante-sept (57) délégués sont présents ou représentés, le quorum étant de quarante-cinq (45) les opérations d'élection peuvent débuter. Vote uninominal à bulletin secret.

Election du Président :

Candidat : Mr Denis MAURICE

- Nombre de votant : 57
- Nombre de votes exprimés : 57
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de voix obtenues : 57

Mr Denis MAURICE est proclamé élu Président

Election du 1^{er} Vice-Président :

Candidat : Mr Jean Chabrol

- Nombre de votant : 57
- Nombre de votes exprimés : 57
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de voix obtenues : 57

Mr Jean Chabrol est proclamé élu 1^{er} Vice-Président

Election du 2^{ième} Vice-Président :

Candidat : Mr Bernard Ruelle

- Nombre de votant : 57
- Nombre de votes exprimés : 57
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de voix obtenues : 57

Mr Bernard Ruelle est proclamé élu 2^{ième} Vice-Président

Election du 3^{ième} Vice-Président :

Candidat : Mr Philippe Montaron

- Nombre de votant : 57
- Nombre de votes exprimés : 57
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de voix obtenues : 57

Mr Philippe Montaron est proclamé élu 3^{ième} Vice-Président

Election du 4^{ième} Vice-Président :

Candidat : Mr Marcel Bombart

- Nombre de votant : 57
- Nombre de votes exprimés : 55
- Nombre de vote blanc : 2
- Nombre de voix obtenues : 55

Mr Marcel Bombart est proclamé élu 4^{ième} Vice-Président

Election du 5^{ième} Vice-Président :

Candidat : Mr Maurice Buchet

- Nombre de votant : 57
- Nombre de votes exprimés : 55
- Nombre de vote blanc : 1
- Nombre de voix obtenues : 56

Mr Maurice Buchet est proclamé élu 5^{ième} Vice-Président

Election du 6^{ième} Vice-Président

Candidat : Benoît Letrillart

- Nombre de votant : 57
- Nombre de votes exprimés : 56
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de voix obtenues : 56

Mr Benoît Letrillart est proclamé élu 6^{ième} Vice-Président

Election du 7^{ième} Vice-Président

Candidat : Benoît Davin

- Nombre de votant : 57
- Nombre de votes exprimés : 57
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de voix obtenues : 57

Mr Benoît Davin est proclamé élu 7^{ième} Vice-Président

Election du 8^{ième} Vice-Président

Candidat : Armand Roland

- Nombre de votant : 57
- Nombre de votes exprimés : 57
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de voix obtenues : 57

Mr Armand Roland est proclamé élu 8^{ième} Vice-Président

Election du 9^{ième} Vice-Président

Candidat : Mme Nathalie Gauthier

- Nombre de votant : 57
- Nombre de votes exprimés : 57
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de voix obtenues : 57

Mr Nathalie Gauthier est proclamée élue 9^{ième} Vice-Président

Sur chacune des dix feuilles de comptage un scrutateur a signé.

3) Modification des statuts : délibération

Suite à l'installation du nouveau bureau, il a été procédé à la modification des statuts qui délibérera sur le passage du SESV d'un syndicat à vocation unique, composé de communes à un syndicat mixte fermé, composé d'EPCI et de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité cette modification des statuts du SESV.

Ces nouveaux statuts du SESV seront diffusés aux EPCI et communes de notre périmètre qui auront trois mois pour transmettre leurs avis.

4) Ecrêtements

Le bureau du SESV, comme il a été délibéré par le Conseil Syndical en date du 6 Février informe l'assemblée qu'il a décidé de rejeter les demandes d'écèlement de deux communes :

- Ambleny, fuite sur la chasse d'eau d'un WC restant à l'abandon
- Ressons le long, fuite sur une fontaine publique.

Il est important que les équipes techniques municipales soient vigilantes sur ce type de matériel.

5) Demandes de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2020. Délibération.

Le SESV sollicitera une subvention au titre de la DETR pour deux investissements :

- Un véhicule camionnette en remplacement pour accéder à des sites de production ou de stockage difficiles d'accès : Dacia Duster 4X4 pour montant HT de 16000€
- 2 conteneurs d'habitation, afin de créer une cantine et des vestiaires pour un budget prévisionnel de 50000€.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré a chargé le Président de mettre en concurrence divers fournisseurs et à la suite d'acheter ces produits au meilleur rapport qualité/prix.

Il est rappelé que jeudi 20 février 2020, le conseil syndical se réunira à 18heures en la salle polyvalente de Hartennes et taux.

L'ordre du jour sera consacré aux présentations et votes du compte administratif 2019 puis du Budget primitif 2020 et à la validation du compte de gestion 2019 du Trésorier.